

communiqué de presse

INDICE GENEVOIS DES PRIX A LA CONSOMMATION : - 0,1 % EN JUILLET 1991

Calculé par le Service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation recule de 0,1 % en juillet et s'établit à 132,5 points (décembre 1982 = 100). Le taux annuel de renchérissement reste stable, fixé à 5,9 %, contre 4,5 % l'an passé à pareille époque.

L'indice de l'alimentation régresse de 1,4 % (en un an : + 3,6 %) en raison de la poursuite de la baisse saisonnière des fruits et légumes.

L'augmentation du mazout (+ 1,7 %) se répercute sur le groupe **chauffage et éclairage** (en un mois : + 0,8 %; en un an : + 8,1 %). Dans les **transports et communications**, l'indice enregistre une hausse de 0,1 % (en un an : + 5,9 %) qui découle de divers mouvements de prix de faible amplitude.

L'adaptation des tarifs des prestations médico-dentaires (+ 6,5 %; la précédente a été relevée en mai 1990) entraîne la hausse du groupe **santé et soins personnels** (en un mois : + 1,5 %; en un an : + 7,3 %).

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en juillet 1991

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100	132,5	- 0,1	5,9
Alimentation	21	131,5	- 1,4	3,6
Boissons et tabacs	5	125,9	///	4,2
Habillement	7	134,7	///	5,5
Loyer	18	158,0	///	8,3
Chauffage et éclairage	5	80,2	0,8	8,1
Aménagement et entretien du logement	6	126,0	///	4,7
Transports et communications	14	122,1	0,1	5,9
Santé et soins personnels	8	135,7	1,5	7,3
Instruction et loisirs	16	132,3	///	5,6

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : (septembre 1977 = 100) 162,8; (septembre 1966 = 100) 277,2

